

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le **18 juillet 2011**

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11 et 12 juillet 2011**

**2011 DPVI 83** .Signature de la convention 2011-2013 pour l'attribution d'une subvention (40.000 euros) à l'association SOS Racisme - Touche pas à mon pote, pour son fonctionnement.

**Mme Yamina BENGUIGUI, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,  
siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention d'un montant de 40.000 euros à l'association SOS racisme - Touche pas à mon pote - 51, avenue de Flandre (19e), pour son fonctionnement, et de signer la convention 2011 conclue entre la Ville de Paris et ladite association.

Sur le rapport présenté par Mme Yamina BENGUIGUI, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'association SOS racisme - Touche pas à mon pote - 51, avenue de Flandre (19e), la convention pluriannuelle 2011-2013 conclue entre la Ville de Paris et cette association fixant les conditions d'attribution d'une subvention de fonctionnement de 40.000 euros. Le texte de la convention est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention totale de 40.000 euros (D01035/2011\_02149) est octroyée à l'association SOS racisme - Touche pas à mon pote - 51, avenue de Flandre (19e) pour son fonctionnement.

Article 3 : La dépense de 40.000 euros correspondant à la subvention de l'article 1 à 2 sera imputée, sous réserve de décision de financement de la Ville de Paris, sur la provision du chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne VF 15008 « Provision pour subventions de fonctionnement au titre des droits de l'homme et de la lutte contre les discriminations » du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris.